

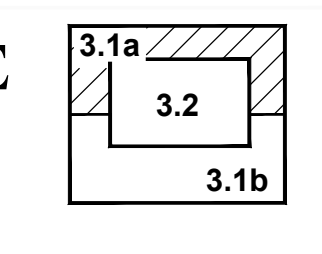


Commune de FRONTENAUD

PLAN LOCAL D'URBANISME



3.1. PLAN DE ZONAGE Général - NORD 1/5000e



DOSSIER D'APPROBATION

<p>Vo pour être annexé à votre arrêté ou délibération en date de ce jour.</p> <p>Le Maire:</p>	<p>Elaboration P.L.U. prescrite le : 26 septembre 2008</p> <p>P.L.U. arrêté le : 02 novembre 2012</p>	<p>26 septembre 2008</p> <p>02 novembre 2012</p>
<p>Vo pour copie conforme.</p> <p>Le Maire:</p>	<p>Arrêté d'enquête publique du : 19 juillet 2013</p> <p>Enquête publique du : 26 août 2013 au : 27/09/2013</p>	<p>19 juillet 2013</p> <p>26 août 2013</p> <p>27/09/2013</p>
<p>P.L.U. approuvé le :</p>		




Bureau Natura
Environnement Urbanisme
CINOV

LEGENDE :

- Zones urbaines**
 - UC : Zone urbaine - parties du bourg desservies en assainissement collectif
 - UCa : Equipements collectifs (secteur salle des fêtes et parc attenant)
 - UN : Zone urbaine - extensions du bourg et principaux hameaux non desservis en assainissement collectif
 - UH : Maison de retraite
 - UY : Activités économiques dont UYs : liées au sports motorisés
- Zones à urbaniser**
 - AU1 : Zone à urbaniser, ouverte à l'urbanisation
 - AUY1 : Zone d'activités, ouverte à l'urbanisation
- Zone agricole**
 - A : Zone agricole
 - AN : Zone d'accueil limité (constructions existantes + extensions et annexes)
- Zones naturelles**
 - N : Zone naturelle à protéger
 - NH : Zone d'accueil limité (constructions existantes + extensions et annexes)
- Esaces soumis à un risque d'inondation délimités par l'Atlas des zones inondables de Bourgogne et d'après les estimations indicatives de limites de zones inondables réalisées durant les études du PLU
 - Zone d'Aménagement Différé (Milleure II)
 - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC Milleure II)
 - Batiments agricoles, et périmètres de reculs liés dans le cas d'installation hébergeant du bétail (périmètres indicatifs de 50 et 100 mètres - état mars 2010)
 - Zone de bruit liée aux infrastructures de transports terrestres
 - Espace boisé classé à protéger ou à créer
 - Emplacement réservé aux voies et équipements publics
 - Aire d'arrêt courte durée gens du voyage

Commune de Frontenaud
1/5000e



0 m 200
Echelle : 1/5 000e